



## COVID-19 Rapport commercial quotidien aux intervenants de l'industrie - Le 23 mars 2020

### MESSAGE CLÉ

**Le Canada et les États-Unis reconnaissent la nécessité cruciale de préserver les chaînes d'approvisionnement entre les deux pays. Les chaînes d'approvisionnement ne seront pas affectées par ces mesures.**

### Sur quoi nous travaillons

- Des instructions détaillées à l'intention des camionneurs sur ce qu'ils doivent faire et s'attendre à faire lorsqu'ils arrivent à une ligne d'inspection primaire de l'ASFC, du point de vue du maintien et de la préservation de la santé.

### Questions clés

À noter que nous travaillons à développer un document de suivi des enjeux qui sera disponible en ligne prochainement.

- Aucune disposition de la *Loi sur les douanes* ne permet à l'ASFC de déroger à la demande de prorogation du délai conformément à l'article 60.1 de la *Loi sur les douanes*, ou qui permet à l'ASFC de déroger à l'obligation de payer ou de déposer une garantie conformément à l'article 60 de la *Loi sur les douanes*.
- À l'heure actuelle, l'ASFC s'attend à ce que les importateurs et les courtiers en douane soumettent leurs paiements pour les relevés de compte de mars 2020 à la date d'échéance du 1er avril 2020 pour le paiement des droits de douane et des taxes. Le gouvernement du Canada continuera de surveiller l'évolution de la conjoncture économique et de chercher d'autres options d'allègement si elles s'avèrent nécessaires.
- L'ASFC reconnaît que la prévention de la propagation de la COVID-19 dans nos installations est importante pour tout le monde et l'ASFC prend toutes les mesures pour s'assurer que nos installations sont sécuritaires, en particulier en suivant les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada ; ces recommandations prévoient notamment que les employés se lavent régulièrement les mains, qu'ils utilisent du désinfectant pour les mains et des lingettes désinfectantes sur place, et qu'ils nettoient davantage les surfaces et les zones de travail à contact élevé. L'ASFC travaille avec des partenaires externes et des entreprises spécialisées pour aider au nettoyage de ses installations. Afin d'éviter la transmission de la COVID-19, nous rappelons continuellement aux employés la façon dont ce virus est transmis.
- Nos clients ont également un rôle important à jouer dans la prévention de la propagation de la COVID-19. En suivant les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada, les clients peuvent contribuer à maintenir la sécurité et la propreté des installations de l'ASFC, assurant ainsi la santé et la sécurité de tous.

### Autres sources de renseignements

- Le gouvernement du Canada a publié un [communiqué de presse](#) le vendredi 20 mars 2020 sur la question des « marchandises essentielles ».
- Les mises à jour officielles de la COVID-19 sont disponibles sur le site web du [Gouvernement du Canada](#).

#### Contacts

Si vous avez des questions complémentaires, veuillez s'il vous plait les faire parvenir au CCACF à l'adresse suivante :  
[BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA](mailto:BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA).

[Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca)  
Bureau # 613-957-3511  
Cellulaire # 343-542-9240

[Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca)  
Bureau # 613-954-7338  
Cellulaire # 613-295-5992

**Le Service d'information sur la frontière (SIF):** Du Canada (Sans frais) - 1-800-461-9999 / De l'extérieur du Canada  
(Frais interurbains applicables) - 1-204-983-3500